



Union  
syndicale  
**Solidaires**

# Communiqué de presse

Paris, le 17 avril 2023

## L'Éducation nationale discrimine les personnes handicapées

Dans une décision publiée le 17 avril 2023, le Conseil de l'Europe constate que la France bafoue les droits des personnes en situation de handicap en les empêchant de vivre une vie indépendante. La France avait déjà été épinglée par un expert de l'ONU et par la Défenseure des droits dans des récents rapports. Les carences en matière d'accès aux transports, au logement et aux services publics d'éducation ou de santé ainsi que le système de ségrégation dans les institutions spécialisées condamnent les personnes handicapées à la précarité et à l'exclusion sociale.

L'Éducation nationale une responsabilité importante dans ce constat tant dans la gestion des personnels handicapés que dans l'accueil des élèves handicapés.

Avec un taux d'emploi des personnels handicapés inférieur aux obligations légales, tout est mis en œuvre pour pousser ces personnels vers la sortie : lourdeur administrative, insuffisance des adaptations et des aménagements qui dépendent des moyens des académies et non des besoins des agent-es, bâti excluant... Les personnels handicapés qui bénéficient d'un temps partiel de droit n'ont droit à aucune compensation financière. SUD éducation revendique le paiement à temps plein des temps partiels de droit.

Malgré la vitrine de l'école inclusive, les élèves handicapés ne sont pas mieux traités. Les bâtiments scolaires sont inaccessibles et la mutualisation de l'accompagnement des élèves par les personnels AESH est largement insuffisant. Les élèves attendent trop longtemps pour bénéficier d'un accompagnement et celui-ci est en-deça de leurs besoins. À nouveau, l'accompagnement dépend des moyens présents sur une zone, le PIAL, et non des besoins des élèves. Les mauvaises conditions salariales des personnels AESH mettent au jour le mépris du ministère pour la question du handicap. Ces personnels, dont plus de 90% sont des femmes, se voient imposer des temps incomplets imposés avec un salaire moyen de 850€, elles accompagnent plusieurs élèves sans être informées du handicap de ces élèves et sans formation adaptée.

**Pour garantir l'accessibilité des élèves à l'école, SUD éducation revendique :**

- la création d'un vrai statut de la Fonction publique pour les AESH,
- le recrutement de personnels médico-sociaux,
- la rénovation des bâtiments scolaires,
- la baisse du nombre d'élèves par classe,
- un véritable plan de formation pour tous les personnels.

**Alors que la Conférence nationale du handicap s'ouvre à la fin du mois d'avril, SUD éducation dénonce les discriminations validistes que subissent les élèves et les personnels dans l'Éducation nationale.**

**Sans moyens, l'école inclusive n'est qu'un slogan !**

Fédération SUD Éducation

31 rue de la Grange aux Belles,  
75010 Paris

01 58 39 30 12

fede@sudeducation.org

www.sudeducation.org

